



Saint-Ciers  
sur-Gironde

**ARRETÉ MUNICIPAL N° 2022-161**  
**Route barrée**

**Portant sur l'interdiction de circulation sur la VC n°201 au  
lieu-dit  
« Les Ferrés » du 17 au 18 septembre 2022**

**Le Maire de la commune de Saint Ciers-sur-Gironde**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213.1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire

Vu le Code de la route et notamment les articles L 411-1 à L 411-7, R110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R411-25 à R411-28, R 417-10 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – huitième partie- signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;

Vu l'organisation par M. Damien LEBLANC, Président de l'Amicale des Ferrés, d'un repas en plein air le 17 septembre et d'une brocante le 18 septembre 2022 sur une parcelle privative jouxtant la VC n°201 rue de la Forge.

Considérant le danger que représentent la circulation des véhicules sur la VC n°201 rue de la Forge.

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation des véhicules seront interdits sur la voie communale n° 201, rue de la Forge en direction de Saint Fiacre, du samedi 17 septembre 2022, 18 heures et jusqu'au dimanche 18 septembre 2022 à 20 heures.

**Article 2 :** Un passage sera cependant laissé libre à l'accès des véhicules de secours.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera apposée et maintenue en place par l'Amicale des Ferrés organisatrice pour signaler ces interdictions et déviations.

**Article 4 :** Les déviation seront signalées et matérialisées par des panneaux réglementaire et maintenues en place par l'organisateur.

**Article 5 :** Le maire de St Ciers-sur-Gironde est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Ciers sur Gironde,
- M. le Capitaine de la Caserne des Pompiers,
- M. le Brigadier de Police Municipale,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. le Président de l'Amicale des Ferrés.

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint Ciers-sur-Gironde, le

14 SEP. 2022

Le Maire  
  
Pierre CARITAN.